

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMANDE PUBLIQUE

**Marchés passés selon la procédure adaptée**  
**Mission d'assistance pour le lancement du marché équipements**  
**Scénographiques du Pôle culturel**

**N° 2022-MP-171**

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

### DECIDE :

**Article 1** – La commune de Saint-Jean-de-Luz sollicite un marché pour la mission d'assistance pour le lancement du marché équipements scénographiques du Pôle culturel.

A ce titre, il convient de confier un marché, passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la Commande Publique, avec la société :

<b>Changement à vue Scénographie</b> 2, bis Villa brune <b>75 014 PARIS</b>	Pour un montant de <b>9 500,00€ HT</b> soit <b>11 400,00€ TTC</b> <b>Tarif prestations supplémentaires :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déplacement / RDV journée 1400,00€ (frais de nuitée compris)</li><li>- Journée du chargé d'affaires bureau y compris suivi administratif : 1 000,00€ HT</li></ul>
---	---

Des acomptes pourront être versés.

**Article 2** – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 09 décembre 2022

**Jean-François IRIGOYEN**  
Maire de Saint-Jean-de-Luz  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Pays Basque, chargé des  
mobilités durables et innovantes, ports et pêche

